



## Direction régionale des affaires culturelles

Liberté Égalité Fraternité

Service régional de l'archéologie Pays de la Loire

Affaire suivie par : Catherine Moreau 02 40 14 23 30

catherine.moreau@culture.gouv.fr

Références: PA08510923H0006

Communauté de communes du Pays des Herbiers

6 rue du Tourniquet BP 40405 85504 LES HERBIERS

À l'attention de Mme Charline CLEMENCEAU

NANTES, le 1 2 FEV. 2024

Lettre recommandée avec accusé de réception

Objet :

Notification d'une prescription de diagnostic d'archéologie préventive

Références : LES HERI

LES HERBIERS (VENDEE), 2023 - "L'Aumarière" - ZX 13,14,18,19,623p,697p

CP0851092300068

Livre V du Code du patrimoine

Vous m'avez transmis le dossier d'aménagement visé en référence afin que j'évalue son impact sur d'éventuels vestiges archéologiques et que je détermine, le cas échéant, les mesures d'archéologie préventive nécessaires à mettre en œuvre.

J'ai l'honneur de vous informer que ce projet d'aménagement fait l'objet de mesures d'archéologie préventive prescrites par l'arrêté n°2023-657 du 10 octobre 2023.

Je vous rappelle qu'il vous appartient d'assortir l'autorisation que vous serez éventuellement amené à délivrer d'une mention précisant que l'exécution des mesures d'archéologie préventive prescrites est un préalable obligatoire à la réalisation des travaux, conformément à l'article R.523-17 du code du patrimoine.

Mes services se tiennent à votre disposition pour vous apporter toutes les informations que vous jugerez utiles.

Pour le Préfet de Région, et par délégation,Pour le Directeur régional des affaires culturelles, et par subdélégation

La Conservatrice régionale de l'archéologie

Isabelle BOLLARD-RAINEAU